

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit : Kit d'outils de réparation de pneus (Ciment vulcanisant ignifuge (S-402))

Date d'édition : 2024-10-08

Établi par : Centre technologique du district des douanes de Hangzhou

1. Identification de la substance

- **Nom du produit :** Kit d'outils de réparation de pneus (Ciment vulcanisant ignifuge (S-402))
- **Nom commercial :** Aucun
- **Nom chimique :** Aucun
- **Utilisation recommandée :** Pour la réparation des pneus
- **Fournisseur :**
 - Adresse : [Non fournie]
 - Téléphone : [Non fourni]
 - Télécopie : [Non fournie]
 - Courriel/Web : [Non fourni]
- **Numéro d'urgence :** +86-17557209879 ou appelez votre centre antipoison local

2. Identification des dangers

- **Classification SGH**
 - Corrosion/irritation cutanée 2
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire 2A
 - Sensibilisation cutanée 1
 - Mutagénicité sur les cellules germinales 2
 - Cancérogénicité 1B
 - Toxicité pour un organe cible spécifique, exposition unique 3
 - Dangereux pour l'environnement aquatique, danger aigu 2
 - Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme 2
- **Pictogrammes SGH**

- (Insérer le pictogramme approprié)
- **Mots de signalisation :**
 - Danger
- **Mentions de danger :**
 - H315 : Provoque une irritation cutanée
 - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
 - H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
 - H350 : Peut provoquer le cancer
 - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
 - H401 : Toxique pour la vie aquatique
 - H411 : Toxique pour la vie aquatique, entraîne des effets à long terme
- **Conseils de prudence — Prévention :**
 - P203 : Lire attentivement et suivre toutes les instructions avant utilisation.
 - P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 - P271 : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
 - P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/du système auditif.
- **Conseils de prudence — Intervention :**
 - P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau...
 - P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

- P318 : EN CAS d'exposition ou de crainte d'exposition : Consulter un médecin.
 - P319 : Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
 - P321 : Traitement spécifique (voir instructions de premiers secours supplémentaires).
 - P332+P317 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
 - P333+P317 : Si une irritation ou une éruption cutanée apparaît : consulter un médecin.
 - P337+P317 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - P391 : Recueillir le produit répandu.
- **Conseils de prudence — Stockage et élimination :**
 - P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé hermétiquement.
 - P405 : Garder sous clé.
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Composant	N° CAS	N° EINECS	% en masse
Trichloroéthylène	79-01-6	201-167-4	90
Caoutchouc naturel	9003-31-0	618-362-9	10

Remarque : sauf en cas de danger grave, un composant à moins de 1% n'a pas besoin d'être listé.

*
**

4. Premiers secours

NOTE À L'ATTENTION DU MÉDECIN

En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Après inhalation

Déplacer vers de l'air frais. Si nécessaire, administrer de l'oxygène ou une respiration artificielle. Obtenir une attention médicale immédiate.

Après contact avec la peau

Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin immédiatement. Pour un contact mineur, éviter la propagation sur la peau non affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer les lentilles de contact si possible). S'assurer d'un rinçage adéquat en écartant les paupières avec les doigts. Obtenir une aide médicale immédiatement.

Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement avec de l'eau et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements sans avis médical. Si le vomissement survient naturellement, pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration. Desserrer les vêtements serrés tels que col, ceinture, etc. Ne pas faire usage du bouche-à-bouche si la substance a été ingérée. Chercher une aide médicale immédiate.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le trichloroéthylène a un effet anesthésiant sur le système nerveux central. Il peut également causer des dommages au foie, aux reins, au cœur et au nerf trijumeau.

Intoxication aiguë : Une exposition à court terme (inhalation, cutanée ou orale) à une forte quantité peut causer une intoxication aiguë. L'inhalation de concentrations extrêmement élevées peut rapidement induire le coma. L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. Divers symptômes peuvent apparaître quelques heures après le contact, tels que maux de tête, étourdissements, ivresse, somnolence; dans les cas graves : délire, convulsions, coma, paralysie respiratoire, et insuffisance circulatoire. Des atteintes du nerf crânien, principalement du trijumeau, peuvent survenir ainsi que des atteintes cardiaques de type arythmie. Il peut aussi y avoir des lésions hépatiques et rénales.

Les symptômes d'intoxication chronique incluent maux de tête, étourdissements, fatigue, troubles du sommeil, dysfonctionnements gastro-intestinaux, névrite périphérique, atteinte myocardique, paralysie du trijumeau, et lésions hépatiques. Peut provoquer une dermatite médicamenteuse, parfois grave, accompagnée d'une lymphadénopathie superficielle et de lésions hépatiques.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les récipients fermés.

Dangers spécifiques résultant de la substance, de ses produits de combustion ou des gaz de fumée

En cas d'incendie, émission de : oxydes de carbone, chlorure d'hydrogène, phosgène, dichloroacét ylène, hydrocarbures sous-brûlés.

Équipement de protection des pompiers

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, appareil respiratoire autonome en pression positive, combinaison, et masque facial.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé sans équipement de protection adapté. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Éloigner le personnel non nécessaire.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher toute fuite ou déversement si cela peut se faire sans danger. Ne pas permettre la libération dans l'environnement sans permis approprié des autorités.

Méthodes de nettoyage/collecte

En cas d'importante quantité d'écoulement, couvrir l'entrée des égouts et ériger une digue de protection pour empêcher l'écoulement dans le réseau d'égout ou dans l'environnement aquatique. Sceller le récipient. Évacuer le personnel non protégé. Éteindre toutes les sources d'ignition. Ventiler avec de l'air frais. En cas de déversement important ou dans des espaces confinés, utiliser une ventilation mécanique pour disperser et évacuer les vapeurs. Absorber avec un absorbant inorganique. Collecter les résidus dans un récipient et les éliminer rapidement.

Informations supplémentaires

Voir section 7 pour manipulation sécuritaire, section 8 pour l'équipement de protection, et section 13 pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les muqueuses et les vêtements.
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.
- Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs.
- Interdiction stricte de manger, boire et fumer dans les zones d'opération, de stockage et de traitement. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.
- Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Protection contre l'explosion et l'incendie

- Tenir éloigné de toute source de chaleur/d'étincelles/de flammes/de surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Stockage

- Stocker dans un entrepôt frais, bien ventilé, à l'abri du soleil direct.
- Tenir éloigné du feu et des sources de chaleur.
- Stocker séparément des oxydants, acides, bases et aliments pour animaux, éviter le stockage combiné.
- Garder dans l'emballage d'origine, bien fermé quand non utilisé.
- Inspecter régulièrement tous les contenants pour garantir que les étiquettes sont lisibles et qu'il n'y a ni fuite ni dommage.
- En cas de stockage en grande quantité, prévoir le matériel de lutte contre l'incendie et les installations de ventilation correspondantes.

Stockage combiné

- Séparer des oxydants forts, agents réducteurs forts, bases fortes, aluminium, magnésium.

Autres instructions de stockage

- Pas de donnée.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Composant	N° CAS	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	NIOSH REL-TWA	NIOSH REL-STEL
Trichloroéthylène	79-01-6	10 ppm	25 ppm	N.E.	N.E.
Caoutchouc naturel	9003-31-0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.

(N.E. : non établi)

Contrôles techniques

Les installations utilisant ce produit doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air à un niveau bas.

Mesures d'hygiène générale et de protection

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Équipement de protection individuelle

- Lunettes étanches, gants, blouse de laboratoire, et masque respiratoire adapté.
- Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite, utiliser un appareil respiratoire certifié.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Utiliser des lunettes de sécurité à protections latérales ou des lunettes étanches en cas d'exposition prolongée.
- Porter un ensemble complet de vêtements de protection contre les produits chimiques, ignifugés et antistatiques, adapté à la quantité et à la concentration présente sur le lieu de travail.

Si vous souhaitez la suite (propriétés physiques et chimiques, stabilité/réactivité, toxicologie, écotoxicologie, transport, réglementation), merci de le confirmer afin que la traduction complète suive par segments supplémentaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

- **État physique** : Liquide transparent
- **Couleur** : Légèrement jaune
- **Odeur** : Odeur piquante
- **Point de fusion/congélation** : Données non disponibles
- **Plage de point d'ébullition ou point d'ébullition initial** : >35 °C
- **Inflammabilité** : Données non disponibles
- **Limites d'explosivité inférieure et supérieure** : Données non disponibles
- **Point d'éclair** : >100 °C (fermé)
- **Température d'auto-inflammation** : Données non disponibles
- **Température de décomposition** : Données non disponibles
- **pH** : Données non disponibles
- **Viscosité cinématique** : Données non disponibles
- **Solubilité** : Données non disponibles
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (log)** : Données non disponibles
- **Pression de vapeur** : Données non disponibles
- **Densité relative (eau=1)** : Environ 1,4 g/ml
- **Densité vapeur relative (air=1)** : Données non disponibles
- **Caractéristiques particulières** : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

- **Réactivité :**

Décompose au contact de surfaces chaudes ou de flammes, produisant des fumées toxiques et corrosives de phosgène et chlorure d'hydrogène.

Décompose au contact de bases fortes, produisant du dichloroacét ylène.

Réagit violemment avec des métaux finement divisés, générant un risque d'incendie et d'explosion.

Se décompose lentement par la lumière en présence d'humidité, produisant de l'acide chlorhydrique corrosif.

- **Stabilité chimique :** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

- **Possibilité de réactions dangereuses :** Non polymérisable.

- **Conditions à éviter :** Décharges électrostatiques, chocs, vibrations, chaleur excessive, feu, lumière et autres sources d'ignition.

- **Matériaux incompatibles :** Oxydants forts, agents réducteurs forts, bases fortes, aluminium, magnésium.

- **Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone, chlorure d'hydrogène, phosgène, dichloroacét ylène, hydrocarbures sous-brûlés.

11. Informations toxicologiques

- **Voies d'entrée :** Contact dermique, contact oculaire, inhalation, ingestion.

- **Toxicité aiguë :**

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) :

LD50 (oral, rat) : 4920 mg/kg

LC50 (inhalation, rat) : 26 mg/l (4 heures)

LD50 (dermique, lapin) : 29000 mg/kg

- **Corrosion/irritation de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

- **Dommages/irritation oculaire grave :** Provoque une irritation sévère des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Peut causer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** : Non classée.
- **Toxicité ciblée sur un organe unique (exposition unique)** : Peut causer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité répétée (exposition répétée)** : Non classée.
- **Danger d'aspiration** : Non classé.
- **Effets chroniques** : Non classés.
- **Informations complémentaires** : Aucune.

12. Informations écologiques

- **Écotoxicité**

Toxicité aquatique pour le trichloroéthylène (CAS 79-01-6) :

- CL₅₀ 96 heures poisson : 28,3 mg/l
 - CE₅₀ 48 heures Daphnia : 2,2 mg/l
 - CE₅₀ 72 heures algues : 36,5 mg/l
- **Persistance et dégradabilité** : Données non disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** : Données non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** : Données non disponibles.
- **Informations supplémentaires** : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

- **Instructions pour l'élimination des déchets**

Contactez un service professionnel qualifié pour l'élimination de ce produit.

Éliminer conformément à la réglementation environnementale locale ou aux exigences des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

- **Recommandation pour le transport des marchandises dangereuses (TDG)**
- **Numéro UN** : UN 1710
- **Nom d'expédition officiel** : SOLUTION DE TRICHLOROÉTHYLÈNE
- **Classe / Division** : Division 6.1 Substances toxiques
- **Groupe d'emballage** : PG III
- **Risques subsidiaires** : (non spécifiés)
- **Pictogramme d'étiquetage** : (inclut pictogrammes de toxicité)
- **Transport maritime IMDG** : Identique au TDG
- **Polluant marin** : Oui
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** : Identique au TDG

15. Informations réglementaires

- **Réglementations européennes et internationales**
Conforme aux normes OSHA (29 CFR 1910.1200 - standard de communication sur les dangers).
- **Statut EINECS**
Les principaux composants (sauf le caoutchouc naturel) sont inscrits à l'inventaire EINECS.
- **Statut EPA TSCA**
Les composants principaux sont inscrits à l'inventaire TSCA.

- **DSL Canadien (Liste des substances domestiques)**

Les composants principaux sont inscrits à la liste DSL.

- **Système d'identification des matériaux dangereux HMIS**

Santé : 2

Inflammabilité : 1

Danger physique : 0

Protection personnelle : I

- **Système d'identification canadien WHMIS**

D1B, D2A (Trichloroéthylène)

- **Liste des marchandises dangereuses GB 12268-2012**

Ce produit est une marchandise dangereuse selon cette liste.

16. Autres informations

- Chaque employeur doit utiliser ces informations en complément d'autres données recueillies, et doit évaluer de manière autonome la pertinence de ces informations pour garantir la sécurité des employés.
- Ces informations sont fournies sans garantie, et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche ou en combinaison avec d'autres produits est sous la responsabilité de l'utilisateur.
- Cette fiche a été élaborée à partir du Système général harmonisé (SGH), des recommandations sur le transport des marchandises dangereuses, du Code maritime international des marchandises dangereuses, des réglementations de l'Association internationale du transport aérien (IATA), ainsi que des normes nationales régulièrement mises à jour.
- En cas de divergences entre versions linguistiques, la version chinoise prévaut.

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID : Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

ICAO-TI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques

CAS : Service des résumés chimiques

LC₅₀ : Concentration létale pour 50%

LD₅₀ : Dose létale pour 50%

EC₅₀ : Concentration efficace pour 50%

Date d'édition : 08.10.2024

Version originale

Établi par : Centre technologique du district des douanes de Hangzhou

If you need any part formatted differently or have further translation requests, please let me know!

*
**

1. MSDS-Rubber-Cement.pdf